

Lettre du citoyen Abraham qui, se présentant comme victime de l'ancien despotisme, réclame justice, en annexe de la séance du 16 fructidor an II (2 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Abraham qui, se présentant comme victime de l'ancien despotisme, réclame justice, en annexe de la séance du 16 fructidor an II (2 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 199;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15316_t1_0199_0000_2

Fichier pdf généré le 14/01/2020

clame une punition pour des pareils partisans de l'ancien régime, et des tyrans envers les colons.

Ces mêmes propriétaires se prétendent autorisés par un de vos arrêtés d'estimer le bétail par tête et non par leur juste valeur, même avec des colons qui ont des motifs légitimes pour quitter ou changer de ferme, ce qui ruine contre toute justice la clace aussi laborieuse qu'utile des colons. Je demande que l'usage ait son cours. Les bons citoyens, les sans-culottes montagnards réclament justice.

BOURBIEL.

54

[*Le citoyen Abraham à la Convention nationale, de l'hospice général de Paris, salle du Roisaire, le 4 fructidor an II*] (93).

Citoyens Législateurs,

De grâce au nom de la Patrie et de la Justice, point d'indifférence pour le présent mémoire, s'il m'intéresse, il vous présente l'occasion de donner à la République une exemple de sévérité en faisant justice à une victime du despotisme qu'y depuis 19 années la sollicitte inutilement tant aux deux tirants qu'à leurs ministres, j'ai écrit au député Barnave à ce sujet le 15 juin 1789, à Vergniaud de même le 5 septembre 1791 et jamais de réponse d'aucun, à votre comité de surveillance qu'y me laisse encore (*un mot effacé*) la réception d'un paquet à son adresse mis à la Petite Poste le trois novembre 1792, par un voisin nommé Le Dru, au bureau du citoyen Savard, grande rue du faubourg Antoine, section des Quinze-vingts, et a payé cinq sols pour le port. Dans ce paquet étoit un mémoire contre le mauvais service des souliers pour nos défenseurs (s'il eut été suivi, la République aurait plus de moitié de cuirs de reste).

Dans ce même paquet étoit un mémoire à moy particulier, le seul qui me restoit et qu'y me servoit de guide pour ma mémoire à tout ceux que j'avais envoyés, quoique il ne fut pas finy, toutes mes prétentions y étoit. Désespéré d'un tel mépris, j'avois tout abandonné, mais au cri de mes petits enfans qu'y me demande justice et le compte de leur petite fortune, je reprend la plume, indigné de me voir au lit de la mort et de voir une fortune qui n'étoit due qu'à moy et que des circonstances détaillées dans mon mémoire m'ont forcé de partager avec le plus ingrat et le plus injuste des hommes. Les romains juroit et leur serment valloit et avoit plus de force que les écrits de certains hommes. La chiquanne n'existe plus, vous l'avez terrasez, c'est la simple vérité qu'y règne et régnera toujours sy on y tient la main. Je demande et invite deux d'entre vous citoyens de vouloir bien faire un petit sacrifice; cette générosité ne pouroit vous occuper tout au plus deux heures tant pour la lecture et l'examen des mémoires que je vous ferer parvenir d'après vos ordres, et l'interrogatoire. Mon témoin c'est le coupable,

il en existe encore d'autres s'il en fallait d'après vos observations sur le mémoire, vous aurez prononcé, je me soumet au jugement sy toutefois la convention ne désire pas d'en prendre connoissance.

Ce méchant homme étoit conseillé et protégé par un conseil de dilapidateurs, qui étoit mes ennemis pour avoir porté à l'état 7 à 8 mille livres d'économie pendant 12 ans et pour avoir proposé au ministre Monthainar [?] 10 mille livres sur des objets à ma connoissance par ans, enflés d'une telle protection et de celle du ministère il étoit dans ces tems audessus de toutes les lois, il ne cest pas seulement refusé à me rendre compte il m'a refusé mes avances. Je me suis trouvé devoir à beaucoup d'amis qu'y m'avoit ouvert leur bourse croiant ma fortune assurés, j'en ai satisfait quelquun et les autres ce voient forcé de m'en faire la remise et j'ignore même où sont une partie de ces braves bienfaiteurs.

ABRAHAM, grande rue du faubourg Antoine, section de Montreuil, n° 144.

55

Les administrateurs du département de la Creuse adressent à la Convention nationale un appel civique à tous les citoyens de leur arrondissement, pour les inviter à offrir volontairement à la patrie ce qui peut contribuer à l'accroissement de la marine républicaine; voici l'invitation.

INVITATION

Nous invitons les districts, les municipalités de toute l'étendue de notre arrondissement, de se bien pénétrer du désir électrique qui nous anime en ce jour; de mettre en réquisition toutes les bonnes intentions, tous les bienveillans, et d'ouvrir sur le champ, sans aucun délai, au reçu de la présente adresse, un registre destiné à recevoir les noms de tous ceux qui se rendront à notre appel, avec inscription de leurs offrandes, de quelque nature qu'elles soient... Nous prions les municipalités de faire afficher soigneusement la liste nominative des donateurs de leur territoire, et de faire remettre très exactement les sommes reçues par elles ou leurs préposés à cet effet dans les mains des receveurs respectifs de leurs districts, sur un récépissé qui leur sera délivré pour leur décharge... Les sept receveurs des districts verseront chacun en totalité la collecte de leur ressort, quand elle sera close et complete, entre les mains du payeur-général du département, pour que le tout, étant rassemblé, soit envoyé à la Convention nationale, par et au nom de tout le département en masse, avec la liste des souscripteurs.

La Convention nationale en décrète la mention honorable et félicitations (94).

(93) C 320, pl. 1314, p. 32, sans mention marginale.

(94) Bull., 16 fruct. (suppl.).